



Problème dans une association loi de 1901

Par **loan1000**, le **18/04/2011 à 16:45**

Bonjour, j'aimerais savoir si le bureau d'une association sportive peut convoquer par mail une partie des adhérents de l'association, pour un entretien avant exclusion ?
L'entretien doit-il forcément être individuel ou bien peut-on refuser qu'il le soit ?
Que faire si l'entretien a été annulé mais qu'on nous a annoncé qu'on avait été viré une fois sortie de la salle ?
Quelles sont les risques encourus pour un président et son association s'il est complice d'avoir emmené 3 mineurs en boîte de nuit pour une animation extra sportive ?